

# Appel de propositions

Action concertée « Programme ciblé »

## Approches et pratiques favorisant la persévérance et la réussite scolaires 2<sup>e</sup> concours

(Année de subvention : 2014-2015)

proposé par

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)  
et  
Le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)

### À SOULIGNER

<b>Volet offert :</b>	Synthèse des connaissances
<b>Durée :</b>	18 mois
<b>Montant :</b>	60 000 \$ par synthèse
<b>Lettre d'intention :</b>	mercredi 16 avril 2014 à 16 h
<b>Demande de financement :</b>	mercredi 10 septembre 2014 à 16 h

**TABLE DES MATIÈRES**

Objectifs	p. 2
Contexte	p. 3
Besoins de recherche	p. 4
<b>Priorités de recherche</b>	<b>p. 6</b>
Axe 1 L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans	
Axe 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française, ou de l'anglais, langue d'enseignement	
Axe 3 L'amélioration de la persévérance et la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	
Axe 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements	
Axe 5 L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle	
Conditions du concours et critères d'admissibilité de la subvention	p. 13
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 15
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 16
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	p. 17
Dates du concours et début de la période de subvention	p. 17
Renseignements	p. 18
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour une synthèse des connaissances	p. 19
Annexe 2 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 20
Annexe 3 : Grille de signification des notes et des cotes lors des évaluations de pertinence et scientifique	p. 21

**OBJECTIFS**

La communauté scientifique est invitée à soumettre des propositions dont l'objectif est d'offrir un portrait récent des connaissances disponibles sur les approches et les pratiques favorisant la persévérance et la réussite scolaires des élèves, sous forme de synthèses de connaissances. Ce deuxième concours poursuit les mêmes orientations et s'inscrit dans le même cadre que le premier appel de propositions lancé en mars 2013<sup>1</sup>. Certains besoins de recherche ont été modifiés puisque trois propositions ont été acceptées lors de la première phase et le contexte a été mis à jour.

<sup>1</sup> [http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/nouvelles/fichiers/nouvelle\\_409.pdf](http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/nouvelles/fichiers/nouvelle_409.pdf) et les résultats du concours [http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/nouvelles/fichiers/Communique\\_AP\\_2013-2014.pdf](http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/nouvelles/fichiers/Communique_AP_2013-2014.pdf)



## Appel de propositions

Ces synthèses contribueront à soutenir le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)<sup>2</sup> et les commissions scolaires, tant anglophones que francophones, dans leurs efforts pour améliorer la persévérance et la réussite scolaires, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats mise en place au sein de l'administration scolaire québécoise.

Bien que partageant la thématique du Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS), le présent appel de propositions est une démarche ciblée et distincte dont les objectifs sont en lien avec la mise en œuvre des conventions de partenariat.

---

### CONTEXTE

L'amélioration de la gouvernance et de la reddition de comptes est l'une des avenues adoptées par le Ministère pour accroître la performance du système d'éducation et ainsi, favoriser la réussite des élèves. Cet objectif s'est traduit, en 2008, par des modifications à la Loi sur l'instruction publique<sup>3</sup>. Ces dernières s'inscrivaient dans le virage déjà amorcé par le gouvernement du Québec vers une gestion axée sur les résultats. Le Ministère a concrétisé ce virage en poursuivant le développement de ses liens de partenariat avec les écoles et les commissions scolaires et en privilégiant la collaboration entre les différentes instances.

Les conventions de partenariat<sup>4</sup> établies entre le Ministère et les commissions scolaires, et les conventions de gestion et de réussite éducative, négociées entre les commissions scolaires et les établissements, sont les outils qui ont été retenus pour concrétiser les liens entre les partenaires. Ces conventions visent à assurer la cohérence et la complémentarité entre le plan stratégique du Ministère, le plan stratégique de chaque commission scolaire et le plan de réussite des établissements scolaires, afin de stimuler la concertation autour des actions qui favorisent la persévérance et la réussite scolaires.

Dans le cadre des conventions de partenariat, les orientations ministérielles<sup>5</sup> en matière de persévérance et de réussite scolaires ont conduit à la formulation de cinq buts spécifiques. Dans le cadre de cet appel de propositions, ces cinq buts servent aussi à définir les axes de recherche, soit :

- Axe 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans;
- Axe 2 : L'amélioration de la maîtrise de la langue française, ou de l'anglais, langue d'enseignement;
- Axe 3 : L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Axe 4 : L'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements;

---

<sup>2</sup> À moins d'avis contraire, dans ce document l'utilisation du mot Ministère fait référence au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

<sup>3</sup> [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/1\\_13\\_3/I13\\_3.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/1_13_3/I13_3.html)

<sup>4</sup> MELS (2009), *La convention de partenariat. Outil d'un nouveau mode de gouvernance. Guide d'implantation.* <http://www.mels.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/la-convention-de-partenariat-outil-dun-nouveau-mode-de-gouvernance-guide-dimplantation/>

<sup>5</sup> MELS (2009), *Plan stratégique 2009-2013 :*

[http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/publications/BSM/PlanStrategique2009-2013.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/BSM/PlanStrategique2009-2013.pdf)



## Appel de propositions

Axe 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

Les commissions scolaires ont été invitées à faire part de leur contribution à l'atteinte de ces buts en « proposant des objectifs mesurables, en fonction de [leur] situation ». Pour ce faire, elles ont toutes adopté une convention de partenariat qui inclut, entre autres, une description du contexte au sein duquel elles évoluent, les résultats visés ainsi que les principaux moyens que chacune entend prendre pour assurer l'atteinte de ses objectifs.

Dans cette première génération des conventions de partenariat, les commissions scolaires disposaient d'une marge de manœuvre dans le choix des moyens à mettre en œuvre pour l'atteinte des buts fixés. Par ailleurs, si elles le jugeaient à propos, elles pouvaient également se donner des objectifs additionnels. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait les commissions scolaires anglophones en incluant **l'amélioration de la maîtrise de l'anglais, langue d'enseignement**, comme sixième but à leur convention de partenariat.

Ce deuxième appel de propositions s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre des nouvelles formes de partenariat instituées dans le système scolaire québécois. Il vise, par la production de connaissances scientifiques, **à soutenir les commissions scolaires, tant anglophones que francophones**, dans l'exercice de la gestion axée sur les résultats, entrepris en collaboration avec le Ministère.

---

### BESOINS DE RECHERCHE

Les **synthèses des connaissances** qui seront financées à la suite de cet appel de propositions devront :

- offrir aux commissions scolaires anglophones et francophones un état des lieux récent sur **les actions efficaces et porteuses** qui favorisent la persévérance et la réussite scolaires des élèves, en vue de les soutenir dans leur choix de moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif;
- mieux outiller les commissions scolaires anglophones et francophones dans l'optique de **faciliter l'appropriation et l'utilisation des connaissances issues de la recherche en éducation** portant sur la persévérance et la réussite scolaires.

Dans cet appel de propositions, les *actions efficaces et porteuses qui favorisent la persévérance et la réussite scolaires des élèves* font référence autant à des programmes, des pratiques, des approches et des outils expérimentés et validés par la recherche qu'à ceux non validés par la recherche, mais qui rallient les praticiens et les experts dans le domaine de l'éducation.

Les synthèses des connaissances qui seront financées à la suite de cet appel de propositions doivent proposer une recension systématique d'écrits de recherche (pouvant aller jusqu'à une méta-analyse de résultats de recherche). En outre, lorsque des données issues de milieux de pratique existent (en lien avec le besoin auquel la synthèse vise à répondre), la synthèse financée peut aussi inclure une recension de pratiques accompagnée d'analyses comparées.

*La synthèse des connaissances, telle que nous l'entendons dans ce concours, vise à inventorier et à offrir **une analyse critique de connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique** (s'il y a lieu) pour l'un ou l'autre des besoins de recherche identifiés comme étant prioritaires dans cet appel de propositions. La synthèse vise à faire le point sur l'état de connaissances disponibles, mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes de manière à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les décideurs et les acteurs du milieu.*

### EXIGENCES PARTICULIÈRES RELATIVES AU TRANSFERT DE CONNAISSANCES

En vue de faciliter l'utilisation et le réinvestissement, par les commissions scolaires francophones et anglophones, des connaissances scientifiques qui découleront de ces synthèses des connaissances, une stratégie de transfert et de diffusion devra faire partie intégrante des propositions soumises. Pour ce faire, les chercheurs qui souhaitent obtenir un soutien pour la définition et le déploiement de leur stratégie de transfert sont invités à s'associer à d'autres chercheurs spécialisés dans le domaine, à des infrastructures de recherche (équipes, regroupements stratégiques, chaires, etc.) ou encore à des organismes ayant une expertise en cette matière<sup>6</sup>. Ils sont aussi invités à consulter la Revue systématique des écrits sur le transfert de connaissances en éducation qui dégage de bonnes pratiques en matière de transfert en éducation<sup>7</sup>. Les chercheurs devront, dès l'étape de la lettre d'intention, préciser l'approche retenue et expliciter les moyens envisagés pour assurer le transfert des connaissances issues de leur synthèse. Toujours dans l'esprit de favoriser une utilisation optimale des connaissances issues des synthèses produites et de faire en sorte d'encourager leur diffusion au sein des communautés anglophones et francophones, les chercheurs sont aussi fortement encouragés à rendre disponibles, en anglais et en français, les objets de transfert et de diffusion (ex. : résumés vulgarisés, guides, outils) qu'ils produiront<sup>8</sup>.

### AUTRES DIMENSIONS À CONSIDÉRER POUR ACCROÎTRE LA PERTINENCE DES PROPOSITIONS

Les chercheurs sont invités à :

- recenser des actions efficaces et porteuses au sein du réseau scolaire anglophone et francophone. Les chercheurs qui se limiteront à l'un ou l'autre des réseaux devront en expliquer les raisons.
- prendre en compte, lorsque les corpus utilisés le permettront, le sexe et la langue d'enseignement (français ou anglais).

<sup>6</sup> Par exemple, le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ), le Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale (CLIPP), le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO), le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), etc.

<sup>7</sup> [http://www.mels.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/la-recherche-comment-sy-retrouver-revue-sytematique-des-ecrits-sur-le-transfert-des-connaiss/?tx\\_ttnews%5Blang%5D=0&cHash=533be37f1e7f3916e97eef03b244fbea](http://www.mels.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/la-recherche-comment-sy-retrouver-revue-sytematique-des-ecrits-sur-le-transfert-des-connaiss/?tx_ttnews%5Blang%5D=0&cHash=533be37f1e7f3916e97eef03b244fbea)

<sup>8</sup> Les dépenses en lien avec la traduction sont admissibles dans le cadre des subventions offertes dans le présent concours. Consulter l'annexe 1 du présent appel de propositions ainsi que le *Guide d'utilisation des subventions du FRQSC* pour obtenir la liste des dépenses admissibles à l'adresse suivante : [http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/Guidesubventions-2013-2014-SC\\_v4\(1\).pdf](http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/Guidesubventions-2013-2014-SC_v4(1).pdf).

## Appel de propositions

- considérer la dimension « milieu défavorisé » lorsqu'elle sera incluse dans les données issues de la recherche ou des milieux de pratique qui seront recensées aux fins de la synthèse des connaissances qu'ils produiront. Dans le contexte de l'administration scolaire québécoise, cette dimension devra être considérée en tenant compte de l'indice de défavorisation<sup>9</sup>.
- recenser les actions efficaces et porteuses en matière de persévérance et de réussite scolaires au Québec, dans les autres provinces et territoires du Canada ou d'autres pays, dans la mesure où les contextes sociaux et culturels au sein desquels ces actions s'inscrivent sont clairement exposés.

### LES AXES DE RECHERCHE PRIORITAIRES

Les axes de recherche prioritaires sont présentés en fonction des buts fixés dans le cadre des conventions de partenariat. Les chercheurs doivent donc proposer des projets en fonction de l'un ou l'autre des besoins présentés sous chacun des axes et indiquer clairement, dans la lettre d'intention et dans la demande de financement, **le besoin (ex. : 2.3) auquel leur synthèse de connaissances répond.**

Comme pour le premier concours, un **maximum d'une subvention par besoin** sera accordée, selon l'excellence scientifique (mise en rang établie en fonction des critères d'évaluation scientifique).

### AXE 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'élaboration actuelle d'une première *Politique nationale de lutte contre le décrochage scolaire*<sup>10</sup> démontre l'importance de cet enjeu pour la société québécoise. Le décrochage scolaire est un phénomène complexe qui résulte d'une multitude de facteurs<sup>11</sup>. Pour le contrer, il est donc nécessaire d'intervenir à plusieurs niveaux (élève, enseignant, école, famille, communauté), et idéalement, le plus tôt possible. Les moyens pour faire en sorte que deux étudiants sur trois obtiennent leur diplôme dans les temps requis et d'augmenter l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans, doivent, dans cette perspective, être tout aussi diversifiés.

Le taux de diplomation et de qualification<sup>12</sup> varie selon de nombreuses dimensions, telles que la relation enseignant-élève, les pratiques pédagogiques, le climat scolaire, l'organisation des services éducatifs ainsi que le soutien offert par la communauté et la famille. Faire état des

<sup>9</sup> Voir l'information à ce sujet à l'adresse suivante (pour 2012-2013):

<http://www.mels.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/indices-de-defavorisation/>

<sup>10</sup> <http://www.mels.gouv.qc.ca/salle-de-presse/sorties-de-la-ministre/detail/article/coup-denvoi-pour-une-politique-nationale-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire-1/>

<sup>11</sup> Le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS), mené en partenariat par le MELS et le Fonds de recherche du Québec Société et culture, finance, depuis plus de dix ans, des recherches portant exclusivement sur cette thématique.

[http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/PRPRS/index.asp?page=programmes\\_prprs](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/PRPRS/index.asp?page=programmes_prprs).

<sup>12</sup> Tel qu'il est calculé dans : MELS (2013). *Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire - Édition 2013*. Voir : <http://www.mels.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/diplomation-et-qualification-au-secondaire-edition-2013/>

distinctions, mais également des similitudes entre les réseaux scolaires anglophone<sup>13</sup> et francophone, pourrait s'avérer très porteur, dans l'optique de mettre à jour les approches et les pratiques favorisant la persévérance et la réussite scolaires.

## **LES BESOINS DE RECHERCHE REGROUPÉS SOUS CET AXE SONT LES SUIVANTS :**

### **Besoin 1.1 – Les pratiques de collaboration famille-école-communauté**

Quels sont les contextes favorables et les pratiques efficaces sur le plan de la collaboration famille-école-communauté dans les écoles primaires et secondaires ainsi que les centres de formation d'éducation des adultes et de formation professionnelle, pour l'ensemble de la clientèle, et notamment pour les élèves autochtones, les élèves issus de l'immigration et les élèves issus de milieu défavorisé?

### **Besoin 1.2 - Le maintien aux études des élèves âgés de 15 à 19 ans inscrits à la formation professionnelle ou à la formation générale des adultes**

Quelles sont les approches et les pratiques susceptibles de favoriser la poursuite des études chez les élèves de 15 à 19 ans en continuité de formation inscrits à la formation générale des adultes ou à la formation professionnelle? Ces approches ou pratiques peuvent concerner l'organisation ou l'offre de services aux élèves tels que les services éducatifs complémentaires, les modalités d'apprentissage, l'environnement scolaire ou familial (incluant par exemple l'engagement familial ou parental).

### **Besoin 1.3 - La relation enseignant-élève et les pratiques d'accompagnement des élèves**

Quelles sont les approches et les pratiques axées sur la relation enseignant-élève, qui influent sur l'engagement scolaire de l'élève, au primaire, au secondaire, en formation générale des adultes et en formation professionnelle, sur les plans cognitif, affectif et motivationnel? Quels services socio-éducatifs fournissent un meilleur soutien des élèves et renforcent leur persévérance ainsi que leur réussite scolaire (ex. accompagnement et conseil (*guidance*), coaching, tutorat, mentorat, etc.)?

## **AXE 2 : L'amélioration de la maîtrise de la langue française, ou de l'anglais, langue d'enseignement**

L'apprentissage de la langue d'enseignement est l'un des facteurs déterminants de la réussite scolaire. Plus spécifiquement, « la compréhension de l'écrit apparaît être le fondement de l'apprentissage dans toutes les disciplines<sup>14</sup> ». Les actions conduites par le Ministère<sup>15</sup> sont par ailleurs en adéquation avec l'importance accordée à l'apprentissage et à la maîtrise de la langue française au regard de la persévérance et de la réussite scolaires. Les données issues

<sup>13</sup> À titre d'exemple, citons la présence des centres scolaires et communautaires (CSC) dans de nombreuses écoles anglophones; <http://www.learnquebec.ca/en/content/clc>.

<sup>14</sup> MELS (2005). *Apprendre à lire*. Action concertée pour le soutien à la recherche en lecture. <http://www.mels.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/apprendre-a-lire-action-concertee-pour-le-soutien-a-la-recherche-en-lecture/>

<sup>15</sup> Par exemple : le *Plan d'action sur la lecture à l'école*, le *Plan d'amélioration du français à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire* et le *Programme d'éveil à la lecture et à l'écriture*.

de la recherche, nombreuses dans ce domaine<sup>16</sup>, sont convergentes en ce qui a trait à la nécessité de dépister les élèves à risque dès leur entrée à l'école, de mettre rapidement en place les interventions appropriées et d'assurer un suivi adéquat. Des recherches mettent aussi en évidence le rôle crucial de l'enseignant, tant dans l'acquisition des compétences de l'élève en lecture que dans le développement de sa motivation à lire. Elles font également largement état des pratiques jugées efficaces pour le développement de la compétence à lire. Les défis que représentent l'apprentissage et la maîtrise d'une langue d'enseignement peuvent être nombreux à relever, notamment pour les élèves qui cumulent des difficultés à cet égard depuis le début de leur scolarisation, et qui arrivent à la formation générale des adultes ou à la formation professionnelle en vue d'y décrocher leur premier diplôme. La maîtrise de la langue d'enseignement représente aussi un défi majeur dans le parcours scolaire des élèves autochtones et des élèves issus de l'immigration. Lorsqu'ils apprennent le français en tant que langue seconde (ou troisième), les élèves anglophones et allophones ont également leur lot d'obstacles à surmonter. En somme, pour tous ceux qui éprouvent des difficultés, les défis sont toujours de taille pour obtenir un premier diplôme ou une qualification professionnelle. Il en est de même pour le personnel enseignant qui travaille auprès de ces élèves.

## **LES BESOINS DE RECHERCHE REGROUPÉS SOUS CET AXE SONT LES SUIVANTS :**

### **Besoin 2.1 – La formation et l'accompagnement destinés au personnel enseignant et professionnel**

Quels sont les modèles de formation continue les plus efficaces en matière d'enseignement du français (langue d'enseignement ou langue seconde) ou de l'anglais (comme langue d'enseignement), en lecture, écriture et communication orale, pour le préscolaire, le primaire et le secondaire? Quel est l'impact de la participation des membres du personnel enseignant ou professionnel aux programmes de formation et d'accompagnement, sur la diversification de leurs pratiques pédagogiques et professionnelles, en matière d'enseignement de la langue?

### **Besoin 2.2 – L'apprentissage du français comme langue seconde**

Dans un contexte d'immersion française au primaire, quelles sont les modalités d'enseignement en français langue seconde les plus optimales afin de favoriser l'apprentissage de la langue? Quels sont les approches et les pratiques pédagogiques qui permettent l'établissement de liens entre l'apprentissage de la lecture et l'écriture en langue seconde et en anglais, langue maternelle?

### **Besoin 2.3 – Les difficultés en français ou en anglais (comme langues d'enseignement) des élèves âgés de 15 à 19 ans inscrits à la formation générale des adultes ou à la formation professionnelle**

Quelles sont les approches et les pratiques efficaces pour diminuer les difficultés en lecture et en écriture dans la langue d'enseignement (en français ou en anglais) des élèves de 15 à 19 ans inscrits à la formation générale des adultes ou à la formation professionnelle, notamment

<sup>16</sup> Le Programme de recherche sur l'écriture et la lecture (PREL), mené en partenariat par le MELS et le Fonds de recherche du Québec - Société et culture, finance des projets de recherche touchant l'amélioration de la qualité de la langue française. [http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/prprs/index.asp?page=programmes\\_pre](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/prprs/index.asp?page=programmes_pre).



des élèves issus de l'immigration et des élèves autochtones? Que disent les recherches sur les effets de ces pratiques sur les élèves ?

### **AXE 3 : L'amélioration de la persévérance et la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage**

Faire en sorte d'améliorer la persévérance et la réussite scolaires de certains groupes cibles, notamment les élèves à risque<sup>17</sup> et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), est un défi auquel le Ministère et ses partenaires<sup>18</sup> se sont particulièrement attardés au cours des dernières années. Nombre d'études ont montré que ces jeunes ont souvent un cheminement scolaire difficile, qui mène à des retards scolaires, à des taux d'abandon élevés et à une faible diplomation, et ce, peu importe la filière de formation. Pour agir efficacement, il faut favoriser le dépistage et des interventions précoces et établir une continuité dans les services, particulièrement pour les élèves qui accèdent à la formation générale des adultes (FGA) et à la formation professionnelle (FP). Par conséquent, les élèves HDAA aux prises avec un retard scolaire et qui arrivent en FP ou en FGA nécessitent un soutien particulier. En somme, une attention particulière doit donc être portée aux élèves à risque et aux élèves HDAA afin de déterminer les mesures préventives ou correctives à leur offrir.

Par ailleurs, les enjeux liés à l'adaptation et à la réussite scolaires sont d'autant plus spécifiques et complexes chez certains groupes cibles, dont les élèves de milieu défavorisé, les élèves issus de l'immigration et les élèves autochtones. Les différences culturelles et la faible maîtrise de la langue d'enseignement sont parmi les écueils le plus souvent rencontrés dans le parcours scolaire des élèves issus de l'immigration<sup>19</sup> et des élèves autochtones<sup>20</sup>. Il est important de recenser les pratiques prometteuses existantes qui se rapportent à l'éducation en milieu défavorisé et celles qui favorisent l'intégration et la réussite scolaires des élèves issus de l'immigration et des élèves autochtones.

#### **LES BESOINS DE RECHERCHE REGROUPÉS SOUS CET AXE SONT LES SUIVANTS :**

##### **Besoin 3.1 – Les modèles d'organisation des services destinés aux élèves HDAA**

Quels sont les différents modèles d'organisation des services et les pratiques efficaces destinés aux élèves HDAA du primaire ou du secondaire, mis en œuvre dans les réseaux d'enseignement anglophones et francophones? Quels sont les effets de ces modèles et pratiques sur la persévérance et la réussite scolaires des élèves HDAA? Ces services et pratiques peuvent inclure l'organisation scolaire, le regroupement d'élèves, l'organisation des

<sup>17</sup> Les élèves à risque ne sont pas compris dans l'appellation « élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ». Ils présentent des facteurs de vulnérabilité susceptibles d'influer sur leur apprentissage ou leur comportement et sont à risque d'échec scolaire ou de leur socialisation, si une intervention rapide n'est pas effectuée (MELS, 2007).

<sup>18</sup> *Plan d'action en matière d'adaptation scolaire, « Lignes directrices pour l'intégration scolaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ».*  
<http://www.mels.gouv.qc.ca/referencess/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/lignes-directrices-pour-lintegration-scolaire-des-eleves-handicapes-ou-en-difficulte-dadaptat/>

<sup>19</sup> Le Centre d'études ethniques des universités montréalaises a développé un axe de recherche sur la réussite scolaire des jeunes issus de l'immigration, voir : <http://www.ceetum.umontreal.ca/fr/axes/education/>

<sup>20</sup> Pour plus de détails sur les mesures du MELS concernant les services aux autochtones : <http://www.mels.gouv.qc.ca/contenus-communs/education/services-aux-autochtones/>

services éducatifs complémentaires, l'encadrement, le dépistage précoce des difficultés, la pédagogie différenciée, la collaboration école-famille, les ressources attribuées.

### **Besoin 3.2 – Les enjeux de l'intégration scolaire des élèves issus de l'immigration et des élèves autochtones**

Quelles sont les interventions qui favorisent l'intégration et l'engagement scolaires des élèves autochtones et des élèves issus de l'immigration (ex. approches psychopédagogiques, activités en lien avec la construction identitaire, soutien pédagogique, accompagnement des parents, projets novateurs, etc.) ? Quels sont les effets de ces interventions ?

### **Besoin 3.3 – Les pratiques efficaces en milieu défavorisé**

Quelles sont les conditions favorables et les pratiques efficaces des écoles primaires et secondaires de milieu défavorisé qui obtiennent de bons résultats sur le plan de la réussite scolaire et de la diplomation? (ex. communauté de pratique, projet d'entrepreneuriat, soutien des enseignants et des élèves vulnérables, relation enseignant-élève, stratégies pédagogiques, collaboration école-famille, etc.).

### **Besoin 3.4 – Les services offerts aux élèves HDAA en formation professionnelle et en formation générale des adultes**

Quels sont les différents modèles d'organisation des services et les pratiques efficaces mis en œuvre dans les réseaux d'enseignement anglophones et francophones et qui sont destinés aux élèves HDAA inscrits en formation professionnelle et en formation générale des adultes? Quels sont les effets de ces modèles et pratiques sur la persévérance et la réussite scolaires de ces élèves?

## **AXE 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements**

Faire en sorte que les élèves évoluent dans un environnement scolaire sain et sécuritaire est une dimension importante à considérer. En effet, les données issues de recherches indiquent que l'environnement exerce une influence importante sur la perception qu'ont les élèves de leur expérience scolaire et pourrait, dans certains cas, avoir des conséquences, directes ou indirectes, sur leur persévérance et leur réussite scolaires. À ce titre, les recherches montrent que plus un élève est accepté dans sa classe et se sent intégré dans un réseau social, plus son engagement scolaire est important<sup>21</sup>. Par ailleurs, la participation à des activités parascolaires pendant les années du secondaire, quoique souvent appréciée par les élèves, ne semble pas garante d'un meilleur taux de diplomation<sup>22</sup> et aurait des effets très limités sur le plan de l'adaptation scolaire et sociale des adolescents issus de milieux défavorisés<sup>23</sup>.

<sup>21</sup> ROYER et DANEALD (2007), *La participation et la persévérance académique dans des contextes pédagogiques en changement: étude du rôle de la vie sociale des élèves au début de la fréquentation scolaire*, Rapport de recherche, Université du Québec à Trois-Rivières.

<sup>22</sup> Voir l'étude de Poulin (2012) : [http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/capsules\\_recherche/fichiers/capsule\\_71.pdf](http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/capsules_recherche/fichiers/capsule_71.pdf)

<sup>23</sup> Voir l'étude de Guay (2010) : [http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/Rapport\\_scientifique\\_Annexes1-6\\_Frederic\\_Guay.pdf](http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/Rapport_scientifique_Annexes1-6_Frederic_Guay.pdf)

S'appuyant sur la politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*, de nombreuses initiatives ont été déployées dans les écoles primaires et secondaires<sup>24</sup>. Dans le même ordre d'idées, *le livre vert*, premier pas vers la future *Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique*<sup>25</sup> s'inscrit dans l'objectif national d'améliorer la qualité de vie, tant sur le plan individuel que collectif.

Depuis quelques années déjà, les actions du Ministère et des commissions scolaires en vue de prévenir et de contrer les phénomènes de violence à l'école sont nombreuses<sup>26</sup>. Cette question constitue d'ailleurs le cœur d'une chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif<sup>27</sup>, financée par le Ministère. L'une de ses missions est de « renforcer les liens entre la recherche et la pratique pour orienter les actions éducatives (milieu scolaire) et sociales (collectivité) ainsi que les interventions en matière de sécurité et de violence ». Par conséquent, les thèmes de recherche prioritaires dans le présent contexte concerneront l'amélioration d'un environnement sain dans les écoles.

## LE BESOIN DE RECHERCHE SOUS CET AXE EST LE SUIVANT :

### Besoin 4.1 – L'amélioration d'un environnement sain dans les écoles

Quelles sont les conditions essentielles et les stratégies les plus efficaces afin d'assurer un environnement sain dans les écoles primaires et secondaires? Ces conditions et stratégies peuvent être de nature organisationnelle ou pédagogique (ex. services de garde, services alimentaires, activités parascolaires, concertation entre le personnel scolaire, formation des intervenants, arrimage avec les programmes d'études, mesures pour favoriser les saines habitudes de vie, gestion du stress, prévention de la santé mentale des élèves et du personnel scolaire, etc.)

## AXE 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Dans le contexte où les besoins d'une main-d'œuvre qualifiée sont grandissants, accroître le nombre d'élèves de moins de 20 ans à la formation professionnelle est un enjeu majeur<sup>28</sup>. Leur faible présence à la formation professionnelle fait d'ailleurs l'objet d'une préoccupation soutenue depuis nombre d'années. Autant le Ministère, son réseau, que les chercheurs universitaires s'y sont attardés, que ce soit pour en documenter les causes ou proposer des solutions concrètes. De nouveaux parcours sont offerts afin d'accroître l'attrait, la diversité, la fluidité et l'accessibilité à la formation professionnelle (ex. : le parcours de formation générale appliquée, les projets pédagogiques préparant à la formation professionnelle, la voie de la concomitance de la formation générale et de la formation professionnelle, la passerelle entre la formation semi-spécialisée et certains programmes de formation professionnelle).

<sup>24</sup> *Pour un virage santé à l'école* qui découle du *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir* et de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*. <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/viragesante/index.asp>

<sup>25</sup> <http://www.mels.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/le-gout-et-le-plaisir-de-bouger-vers-une-politique-nationale-du-sport-du-loisir-et-de-lactivite/>

<sup>26</sup> Voir la section du site Internet du MELS qui résume les actions réalisées en la matière. <http://www.mels.gouv.qc.ca/index.php?id=29073>

<sup>27</sup> Pour plus d'information, voir le site Internet de la *Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif* : [https://www.fse.ulaval.ca/fichiers/site\\_www/documents/Recherche/7650\\_Fiche\\_Chaire\\_sec\\_violence\\_v6%5b1%5d.pdf](https://www.fse.ulaval.ca/fichiers/site_www/documents/Recherche/7650_Fiche_Chaire_sec_violence_v6%5b1%5d.pdf).

<sup>28</sup> Le rapport du Conseil supérieur de l'éducation (2012) présente les enjeux de la formation qualifiante : [www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/CEBE/50-0195.pdf](http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/CEBE/50-0195.pdf)

Trop peu de jeunes choisissent la formation professionnelle, en raison notamment de leur perception négative de la valeur de cette voie, de leur méconnaissance des métiers à laquelle elle conduit et des possibilités qu'elle offre sur le plan de la continuité des études. Il faut comprendre que la décision de s'y inscrire est la résultante concrète d'un processus d'orientation scolaire et professionnelle souvent complexe, où l'influence exercée par les parents, les pairs et le personnel enseignant et professionnel est omniprésente chez les moins de 20 ans, surtout chez les 16 à 18 ans<sup>29</sup>. Leur connaissance de soi, plus précisément de leurs intérêts personnels, leurs aptitudes, leurs valeurs et leurs exigences personnelles face à un emploi, interfère également dans ce processus. L'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) soit à la formation générale des jeunes (FGJ) ou à la formation générale des adultes (FGA), accompagnée parfois d'un séjour au collégial, font partie des différents chemins qui conduisent désormais à la formation professionnelle (FP). Sans nier l'existence des phénomènes d'interruption, d'abandon et de changement de programme, force est de constater que, chez les élèves qui sont inscrits à cette formation à temps plein<sup>30</sup>, les taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle est particulièrement élevés.

## **LES BESOINS DE RECHERCHE REGROUPÉS SOUS CET AXE SONT LES SUIVANTS :**

### **Besoin 5.1 – L'influence des parents et des pairs**

Considérant que les parents et les pairs exercent une influence importante sur les choix d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes de moins de 20 ans, quelles sont les pratiques les plus susceptibles de sensibiliser les parents et les pairs quant à l'influence qu'ils exercent? Quelles pratiques efficaces peuvent-ils déployer?

### **Besoin 5.2 – Les pratiques en matière d'orientation scolaire et professionnelle**

En matière d'orientation scolaire et professionnelle, quelles pratiques ayant cours dans les écoles primaires et secondaires ou en concertation avec d'autres partenaires à l'extérieur des écoles, sont les plus susceptibles d'agir sur la décision des jeunes de moins de 20 ans dans leur choix scolaires et professionnels, et notamment dans celui de s'inscrire ou non à la FP? Par exemple, au 2e cycle du secondaire, quelle est l'influence des programmes de développement professionnel dans le choix scolaire et professionnel de l'élève? Quelles sont les effets de ces pratiques et programmes sur le développement de la maturité vocationnelle et la continuité de formation chez les jeunes en FP?

---

<sup>29</sup> Voir, à ce sujet : GROUPE MIXTE MELS-RÉSEAU DES COMMISSIONS SCOLAIRES (2007). *Accroître l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP)*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

<http://www.mels.gouv.qc.ca/enseignants/aide-et-soutien/formation-professionnelle/acces-des-jeunes-a-la-formation-professionnelle/>

<sup>30</sup> MELS (2010), *La formation professionnelle et technique au Québec. Un aperçu*. Version 2010. [http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/publications/FPT\\_FC/Formation\\_professionnelle\\_tec\\_hnique/LaFPTAuQuebec\\_UnApercu\\_2010\\_f.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/FPT_FC/Formation_professionnelle_tec_hnique/LaFPTAuQuebec_UnApercu_2010_f.pdf)

### Besoin 5.3 – Les enjeux de la formation qualifiante

Quels sont les moyens mis en place afin de connaître les facteurs motivationnels des élèves et stimuler leur motivation à entreprendre ou à poursuivre des études en FP ? Que nous apprennent les résultats de la recherche sur l'efficacité de ces moyens pour permettre aux jeunes d'amorcer les études en FP et d'y persévérer ? Ces moyens peuvent concerner l'accompagnement des élèves, la sensibilisation de ceux-ci aux réalités du marché du travail, les programmes novateurs, le partenariat avec les employeurs, la collaboration école-communauté, l'adéquation formation-emploi, etc.

### CONDITIONS DU CONCOURS ET CRITÈRES D'AMISSIBILITÉ DE LA SUBVENTION

La description du programme *Actions concertées* et de ses règles est disponible à l'adresse Web suivante :

[http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id\\_programme=8](http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=8)

- Cette Action concertée permettra d'offrir des subventions d'une valeur maximale de 60 000 \$ chacune. Un besoin de recherche ne pourra bénéficier que d'une seule subvention.
- Le début de la période de subvention est établi au 1er janvier 2015, et la date de fin, au 30 juin 2016 (dix-huit mois).
- Le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention, soit le 30 septembre 2016.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- En conformité avec les [Règles générales communes des trois Fonds de recherche du Québec](#), chaque chercheur ne pourra déposer **qu'une seule demande, à titre de chercheur responsable**.
- Ce concours du programme Actions concertées s'adresse aux chercheurs d'université, de collège et aux chercheurs d'établissement, qui peuvent agir à titre de responsable de la demande.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FRQSC dans son [programme Actions concertées](#) quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles<sup>31</sup>, au respect de la propriété intellectuelle<sup>32</sup>, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le [programme Actions concertées](#).
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le [programme Actions concertées](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.

<sup>31</sup> Voir Annexe 1

<sup>32</sup> Voir Annexe 2.



## Appel de propositions

- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du programme Actions concertées, le chercheur qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FRQSC. Elles se déroulent en français. Elles sont organisées par le FRQSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Dans cet esprit, le FRQSC a développé le Guide 1 :4 :20<sup>33</sup> que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires pourront également faire partie du rapport.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention ou d'une bourse à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, dans le cadre du programme *Actions concertées*. Un rappel sera fait par le Fonds aux bénéficiaires d'un octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et sur le rapport final.
- Les chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de membres réguliers peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$ et demander un dégagement de leur tâche d'enseignement en vertu du *Programme pour le dégagement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège*<sup>34</sup>. Ces montants seront toutefois disponibles seulement s'il y a renouvellement de la Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI).

---

<sup>33</sup> Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20) <http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>

<sup>34</sup> [http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id\\_programme=7](http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=7)

## LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : <http://www.frgsc.gouv.qc.ca> situé dans la rubrique « *Mon dossier électronique et curriculum vitæ* ». À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien), également disponible dans le site Web du Fonds.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du [programme Actions concertées](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Synthèse des connaissances		
Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Adéquation du projet aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions</li> <li>• Réponse du projet au besoin ciblé parmi ceux inscrits dans l'appel de propositions</li> <li>• Effort d'appropriation du besoin ciblé et de l'axe prioritaire correspondant tel que défini dans l'appel de propositions</li> </ul>	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
<b>Retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et de programmes publics</li> </ul>	20 points
<b>Transfert des connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances prévu, auprès des utilisateurs concernés</li> </ul>	20 points

Les recommandations du comité de pertinence chargé d'évaluer les lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

## DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « **Mon dossier électronique et curriculum vitae** », dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : ([www.frqsc.gouv.qc.ca](http://www.frqsc.gouv.qc.ca)). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Synthèse des connaissances		
Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Qualité scientifique du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence de la perspective retenue pour aborder la question et la rigueur de l'analyse documentaire (20 pts)</li> <li>Capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention et contribution à l'avancement des connaissances (25 pts)</li> </ul>	<p><b>45 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %</p>
<b>Capacité scientifique de l'équipe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'une expertise particulière dans le domaine (10 pts)</li> <li>Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (10 pts)</li> </ul>	<b>20 points</b>
<b>Retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</li> <li>Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, y compris les partenaires de l'<i>Action concertée</i> (10 pts)</li> <li>Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts)</li> </ul>	<b>25 points</b>
<b>Contribution à la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts)</li> <li>Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts)</li> </ul>	<b>10 points</b>



---

## PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse<sup>35</sup> des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc la plus grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra, en plus, s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées pour financement. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FRQSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

---

## DATES DU CONCOURS ET DÉBUT DE LA PÉRIODE DE SUBVENTION OU DE BOURSE

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du Fonds, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 16 AVRIL 2014** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date jusqu'à minuit. La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. La réponse du Fonds Société et culture par courriel est prévue dans la semaine du 19 mai 2014.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du Fonds, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2014** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date jusqu'à minuit. La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du ~~15 décembre 2014~~ **26 JANVIER 2015**.

Le début du projet est prévu pour le 1<sup>er</sup> ~~JANVIER~~ **FÉVRIER 2015**.

---

<sup>35</sup> Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FRQSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web de notre organisme à l'adresse suivante : <http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>

---

## RENSEIGNEMENTS

**L'adresse électronique** pour le dépôt des pièces à joindre à la demande :

[actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca) (spécifier le nom du concours dans l'objet et le no. de la demande ainsi que le nom du responsable dans le courriel).

**L'adresse postale** pour le dépôt des pièces à joindre qui ne peuvent être acheminées en format électronique :

Fonds de recherche du Québec - Société et culture

Programme *Actions concertées*

**Concours : Approches et pratiques – 2<sup>e</sup> concours**

140, Grande Allée Est, bureau 470,

Québec (Québec) G1R 5M8

**Pour obtenir plus d'information sur ce concours :**

Marc Bélanger

Chargé programme - *Actions concertées*

Fonds de Recherche du Québec - Société et culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : [actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca)

**Pour toute question ou problème d'ordre technique :**

Odile Renaud, technicienne en administration

Fonds de Recherche du Québec - Société et culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3194

Courriel : [odile.renaud@frq.gouv.qc.ca](mailto:odile.renaud@frq.gouv.qc.ca)

**ANNEXE 1 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR UNE SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES**

DÉPENSES	1 <sup>re</sup> année *	2 <sup>e</sup> année *	3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> année *	CHC**
<b>DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT</b>				
Rémunération :				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collègue)				
- Dégagement de la tâche pour les partenaires				
- Étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle				
- Étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle				
- Étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle				
- Stagiaires de recherche postdoctorale				
- Professionnels de recherche				
- Techniciens de recherche				
- Personnel administratif				
Bourses aux :				
- Étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle				
- Étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle				
- Étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle				
- Stagiaires de recherche postdoctorale				
Honoraires professionnels :				
- Consultants				
Frais de dédommagement des participants à l'étude				
Frais de déplacement et de séjour				
Matériel et fournitures de recherche				
Frais de transport de matériel et d'équipement				
Frais de location de locaux et d'équipement				
Frais de télécommunications				
Fournitures informatiques et achat de banques de données				
Frais de production, d'édition ou de reprographie				
Frais de traduction				
Achat d'équipements				
<b>Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement</b>				



Dépenses non admissibles

\* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

\*\* Ces montants seront disponibles seulement s'il y a de nouveaux crédits pour ce programme dans la Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI).

## **ANNEXE 2 - PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES**

### **Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle**

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

### **Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires**

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

### **Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche**

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

### **Citations appropriées**

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

### **Acceptation de la subvention**

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.

### ANNEXE 3 : GRILLE DE SIGNIFICATION DES NOTES ET DES COTES LORS DES EVALUATIONS DE PERTINENCE ET SCIENTIFIQUE

#### GRILLE DE SIGNIFICATION DES COTES ET DES NOTES UTILISÉE LORS DES COMITÉS D'ÉVALUATION

	<u>NOTE</u>	<u>COTE</u>
<b>Exceptionnelle</b>		
<b>Se démarque</b> des normes de rigueur scientifique	90 à 100 %	<b>A +</b>
<b>Remarquable</b>		
Présente des forces ou des qualités <b>qui excèdent</b> les normes scientifiques	85 à 89,9 %	<b>A</b>
<b>Excellente</b>		
<b>Répond globalement</b> aux normes de rigueur scientifique	80 à 84,9 %	<b>A -</b>
<b>Très bonne</b>		
Présente <b>une ou quelques</b> faiblesses mineures	75 à 79,9 %	<b>B+</b>
<b>Bonne</b>		
Présente des <b>faiblesses</b> (soit par le cumul de faiblesses mineures ou à cause d'une faiblesse plus notable)	70 à 74,9 %	<b>B</b>
<b>Importantes faiblesses</b>	60 à 69,9 %	<b>C</b>
<b>Insuffisante</b>	59,9 % et moins	<b>D</b>
Cote attribuée à une demande qui n'a pas obtenu la note de passage de 70% requise sur un ou plusieurs critères éliminatoires, tel qu'indiqué dans le programme		<b>Z</b>

*Pour être recommandée par un comité d'évaluation, une demande doit obtenir la note minimale totale de 70% (B) au cumulatif ainsi que pour chacun des critères éliminatoires.*